



Don de plasma : un cadre d'éthique renforcé pour répondre aux enjeux sanitaires et sociétaux

Dans un contexte de pénurie croissante et de dépendance aux importations, le C.C.N.E. publie son Avis 146. Celui-ci propose cinq mesures pour répondre aux besoins en médicaments dérivés du plasma, tout en préservant les principes d'éthique fondamentaux du don en France : gratuité, anonymat et non-commercialisation.

Paris, le 15 janvier 2024. Face à la hausse des besoins en médicaments dérivés du plasma et à la dépendance structurelle de la France aux importations étrangères, le Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé (C.C.N.E.), saisi par le ministre de la Santé et de la Prévention, Aurélien Rousseau, publie son Avis 146 : « *Enjeux éthiques relatifs au don de plasma et aux médicaments dérivés du plasma en période de pénurie* ».

Cet avis met en lumière une problématique cruciale : comment concilier les principes d'éthique fondamentaux du don de plasma – gratuité, anonymat, non-commercialisation – avec les impératifs d'accès aux traitements pour les patients dans un contexte de pénurie, de tensions économiques et de compétitions internationales ?

La filière française du plasma repose sur un modèle altruiste et de respect des valeurs fondamentales du don. Cependant aujourd'hui la France dépend à 70% de plasma importé, principalement des États-Unis, où la collecte rémunérée est pratiquée. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la demande en médicaments dérivés du plasma ne cesse d'augmenter, tandis que le renouvellement des donneurs reste insuffisant, notamment parmi les jeunes générations. Face à ce paradoxe qui soulève des interrogations profondes sur la cohérence et la pérennité du modèle français, et aux nouvelles normes européennes (règlement SoHO) introduisant la notion de neutralité financière, le C.C.N.E. invite à une réflexion holistique sur l'organisation de la filière.

« Le don de plasma est bien plus qu'un geste médical : il est un acte de solidarité qui incarne des valeurs fondamentales de notre société. Face aux tensions croissantes sur la filière, nous devons réfléchir collectivement à des solutions pragmatiques qui permettront de répondre aux besoins des patients tout en respectant ces principes essentiels » – Jean-François Eliaou, membre du C.C.N.E. et co-rapporteur de l'Avis 146



Le Comité établi ainsi cinq recommandations :

1. Communiquer de façon transparente auprès du grand public sur l'utilité du don de plasma et le fonctionnement de la filière : faire naître l'élan du don de plasma et « faire communauté » ;
2. Optimiser la filière plasma en France (modèle économique, accès, organisation, rôle incitatif des institutions, rôles et collaboration de l'Établissement français du sang et du Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies) ;
3. Respecter le principe de neutralité financière posé par le règlement européen SoHO ;
4. Reconnaître l'engagement des donneurs et notamment des donneurs de plasma ;
5. Encadrer davantage la prescription des médicaments dérivés du plasma conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé et des sociétés savantes.

Le C.C.N.E. réaffirme que toute évolution structurelle de la filière plasma doit se faire dans l'intérêt exclusif des patients et avec une attention renforcée portée aux donneurs.

« Notre responsabilité est de garantir que l'organisation de la filière plasma réponde aux impératifs de santé publique, en protégeant nos concitoyens les plus vulnérables, tout en préservant les valeurs qui nous unissent autour du don : l'altruisme, le volontariat et la gratuité. » – Karine Lefevre, vice-présidente du C.C.N.E. et co-rapporteuse de l'Avis 146.

Dans un contexte de compétition internationale sur un marché évalué à 31 milliards de dollars, le Comité appelle à renforcer la souveraineté sanitaire française. Garantir l'accès aux traitements aux patients, tout en préservant les principes fondateurs du modèle national, demeure un défi crucial que la France doit relever avec détermination.

L'Avis 146 et le détail de ses recommandations sont disponibles sur ccne-ethique.fr/fr.

À propos du C.C.N.E. :

Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (C.C.N.E.) est une institution indépendante dont la mission est de donner des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé ou par les conséquences sur la santé des progrès de la connaissance dans tout autre domaine. Le Comité est actuellement présidé par le Professeur Jean-François Delfraissy, renouvelé à cette fonction par décret du 9 juin 2023.

66 rue de Bellechasse, 75007 Paris
01 42 75 66 42

www.ccne-ethique.fr
contact@comite-ethique.fr